ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2010

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2389)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5313

présenté par M. Braouezec, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, M. Chassaigne, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 13

I. – À l'alinéa 3, après le mot :
« technique »,
insérer le mot :
« paritaire ».
II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 7 et à l'alinéa 9, après le mot :
« techniques »,
insérer le mot :
« paritaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la suppression pure et simple du paritarisme.